

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**S.I.A. LE LAVANDOU/LE RAYOL  
MAIRIE DU LAVANDOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres élus : 4

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : Messieurs Gil BERNARDI, Jean PLENAT, Patrick LESAGE et Jean-Paul JULIEN.

Secrétaire de séance : Patrick LESAGE

Date de convocation : 27 novembre 2023

N° délibération : 2023-13

**BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE  
DEPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024**

L'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Ainsi, afin de ne pas retarder certains investissements concernant le budget du Syndicat Intercommunal d'Assainissement, il est proposé de mettre en œuvre ce dispositif.

*Le Comité Syndical*  
*Après en avoir délibéré*  
A L'UNANIMITE – 4 voix pour

**AUTORISE** Monsieur le président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2023	AUTORISATION POUR 2024
20 Immobilisations incorporelles	100 000 €	25 000 €
21 Immobilisations corporelles	1 816 183.35 €	454 045 €
23 Immobilisations en cours	83 043.43 €	20 760 €

Etant précisé que ces sommes ne dépassent pas le quart des crédits ouverts en section d'investissement du budget de l'exercice 2024.

**FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Secrétaire de séance**

**Monsieur Patrick LESAGE**

Date de publication :

**Le Président**

**Monsieur Gil BERNARDI**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.*